

Compte rendu du registre de la séance du conseil municipal du 20 mai 2025 à 18h

L'an **deux mille vingt-cinq** et le 20 mai 2025 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MALONS ET ELZE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean OLIVA, Maire
Convocation : 14 mai 2025

Présents : Jean OLIVA, Titouan COLADON, Dominique GUEZELLOU Magali AMISSANO, Patrick AUQUIERE, Michèle FRECENON, Michèle MARC Jean- Marc ARZILLIER

Absent : Philippe DUMAS

Excusé : Mickaël CHARBONNEAUX procuration à Jean OLIVA,

Dominique GUEZELLOU a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour : Décision du conseil municipal concernant le litige avec le SIVU (ancien SIVOM) sur les dégâts d'orage 2014

Le maire relate les informations depuis 2014, le 3eme adjoint explique que la base subventionnable pour le calcul de la DETR n'a pas été clarifiée et qu'il reste encore des points à éclaircir.

Il convient de délibérer, à savoir si le conseil municipal décide de contester devant le tribunal administratif le titre émis par le SIVU pour le solde des travaux des dégâts d'orages 2014. Un recours gracieux sera engagé au préalable.

Résultat du vote : 9 pour

A l'unanimité le conseil décide de contester devant le tribunal administratif.

Maître BOCOGNAGNO sera chargée de ce recours.

Le maire
OLIVA Jean

